

Commune de Magnières

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 31 mars 2021

Présents : BABEL Edouard – CUNY Christian- DUPALUT Michel- GEIGER Chloé- HINSINGER Claude-Alix- JACQUOT Pascal- MARCHAL Bruno- PERRON Germaine- - SCHUHMACHER Bertrand TESOVIC Milos

Excusé : AUBERT Sylvain

Un scrutin a eu lieu : Madame Claude-Alix HINSINGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

I/ Approbation du dernier compte-rendu du conseil du 25 février 2021

Aucune observation n'a été retenue pour le compte-rendu du conseil municipal du 25 février dernier ; il a été approuvé à l'unanimité.

II/ Vote des subventions aux associations

Il s'agit de subventions de fonctionnement

Ces subventions sont octroyées après présentation des comptes des associations à la commune.

Monsieur BABEL Edouard, président du FJEP ne participe ni au débat ni au vote concernant la subvention octroyée au FJEP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le montant des subventions allouées aux associations citées ci-dessous. Les subventions seront versées aux associations au cours de l'exercice 2021 dès que leur bilan financier de l'exercice 2020 sera parvenu en mairie.

-FJEP : 1000 €

Qui organise notamment la brocante d'été, a pris à sa charge la pose des grilles du vestiaire

-Familles rurales : 600 €

Association qui organise en outre la fête de la Saint-Nicolas

-ADMR :80 €

- ACPG (anciens combattants) : 100 €

-amis de l'orgue : 100 €

-association de la Gaule Gerbévilloise : 50 €

-Amicale des donneurs de sang : 40 €

-Association Source de Montfort : 160 €

III/ Vote de subvention exceptionnelle à la Source de Montfort

Suite à sa « réactivation » l'association a pour projet de mettre en valeur le site de Montfort. Elle a notamment pour projet le remplacement de l'ancien chalet qui a été dégradé par un nouveau local.

Le coût porté pour ce projet s'élève à 7 000, 00 €

Bilan prévisionnel apporté à la mairie : 8 988 €

Fonds propres de l'association : 4 040 €

Subventions déjà allouées à l'association :

Département : 1 498 €

Région Grand Est : 2 696 €

Commune de FRAIMBOIS : 50 €

Commune de MATEXEY : 40 €

Subvention demandée à la commune de Magnières : 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la somme de 500 €

IV/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Il n'y a pas de vote pour la taxe d'habitation.

En effet, c'est la communauté de communes qui détermine le montant imposable, ni pour la CFE (anciennement la taxe professionnelle)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncière (bâti) 22.92 %

Taxe foncière (non bâti) 21.80%

V/ Vote du compte de gestion 2020- et vote du compte administratif 2020 -budget principal

Le compte de gestion est soumis en même temps que le compte administratif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VI/ vote du budget primitif 2021-Budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de 2021 :

Investissement

Dépenses : 71 779.39

Recettes : 71 779.39

Fonctionnement

Dépenses : 294 235.00

Recettes : 604 316.41

VII/ Vente d'herbe annuelle, vote des tarifs

M.BABEL Edouard- M.Milos TESOVIC- et M.Bruno MARCHAL, directement concernés, ne participent ni au débat ni au vote.

Monsieur CUNY Christian, adjoint, propose au conseil la vente d'herbe des parcelles suivantes :

Parcelles concernées et superficie :

E 200 – tour de l'étang 1ha 36 GAEC DE LA MORTAGNE

E 204 en partie -ancien terrain de foot 1ha 07 GAEC DE LA MORTAGNE

E 204- en partie- ancien terrain de foot 1ha00 GAEC DU ROUAL

D 198-en partie- nouveau terrain de foot 0ha60 GAEC DU ROUAL

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la vente d'herbe des parcelles citées ci-dessus

- fixe le prix à 65 € l'ha

VIII/Travaux en forêt – parcelle 11- Travaux sylvicoles- dégagement manuel et choix des entreprises

Le maire fait part au conseil municipal du programme de travaux en forêts communales et travaux sylvicoles qui consistent en:

- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée + maîtrise d'œuvre consistant à la direction et l'inspection des travaux pour 8.5 kms

- Dégagement manuel des régénérations naturelles pour 5,16 ha

Devis proposés :

l'ONF : 5.500 €

Entreprise DIEUDONNE : 4.243 €

Propose la même prestation que celle de l'ONF sans maîtrise d'œuvre.

Mais cette entreprise est déjà intervenue sur le site et connaît cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- accepte de faire réaliser les travaux dans la parcelle citée ci-dessus pour un montant de 4 667.52 € TTC par l'entreprise DIEUDONNE

IX/ RAM (Relais Assistance Maternelle) – réflexion sur l'adhésion

Cette antenne est implantée à LUNEVILLE. Elle sert de relais entre les assistantes maternelles et les parents, et d'information pour les assistantes maternelles et parents.

La cotisation annuelle s'élève à 125 €

Il est précisé que les assistantes maternelles et les parents de la commune peuvent bénéficier de ce service seulement si la commune cotise.

Cette antenne est très faiblement sollicitée par les habitants de Magnières.

Une assistante maternelle est en activité sur Magnières.

L'adhésion est soumise au vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 3

X/ Création d'une commission SANTE

Cette commission a pour but de maintenir et d'améliorer les services afférents à la Maison de santé et son personnel (recherche de nouveaux praticiens, pharmacie), et à la santé en général, avec en plus le projet de la maison « AGES ET VIE ».

La commission est composée de :

- M. le Maire : Edouard BABEL
- Adjoints : M Milos TESOVIC et M. Christian CUNY
- Conseillers : M.Sylvain AUBERT- M. Pascal JACQUOT - Mme Claude-Alix HINSINGER- M. Bruno MARCHAL -Mme Germaine PIERRON

XI/ Création d'un poste d'adjoint administratif chargé de l'agence postale communale

Le maire informe les membres du conseil municipal que l'agent postal communal a adressé par lettre recommandée sa démission de son poste d'adjoint administratif. Son dernier jour de travail est le 26 mars 2021 et précise qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial pour assurer le fonctionnement de l'agence postale communale.

La commune a reçu 17 candidatures et 7 personnes ont été convoquées.

Ces entretiens d'embauche ont été tenus par M. le Maire, le Président du Syndicat Scolaire, M. DENIS, la secrétaire de mairie, Nadine DEMAULJEAN, et Madame MASSON , responsable de la Poste.

La personne retenue est Mme Danièle POIREL de SERANVILLE et commencera le 19 avril prochain. L'intérim sera assuré jusqu'à cette date par l'agent postal de Moyen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif pour assurer le fonctionnement de l'agence postale communale.
- fixe la durée hebdomadaire de travail de l'agent à 14 heures 30 à partir du 19 avril 2021
- Fixe le niveau de rémunération de l'agent – échelon 3 – indice brut : 356– indice majoré : 332.

XII/ Plan de relance : subvention régionale à l'investissement des communes

Ce plan de relance financé par la région GRAND EST permet à la commune de faire des investissements, notamment sur de grands travaux.

Les conditions de ce plan de relance sont les suivantes :

- Le ou les dossier(s) doit(vent) être déposé(s) pour le 30 juin 2021
- Les travaux doivent être faits pour novembre 2021
- Les travaux peuvent porter sur :
 - ° l'aménagement des abords des bâtiments accueillant le public, d'espaces publics
 - ° travaux portant sur des locaux communaux ouverts au public
- Subvention peut porter sur une aide de 50 % maximale, qui peut être cumulable avec la DETR
- L'emploi d'entreprise(s) locale(s)

Les projets proposés sont les suivants :

I/ le toit de l'église

Un état des lieux du toit de l'église a été effectué par M. SAGGARD :

Des travaux du côté du presbytère sont envisagés, et de la zinguerie au niveau de la sacristie.

La commune attend le devis de M. SAGGARD ;

Avec la DETR, la commune pourrait prétendre jusqu'à 70% de subvention.

II/ Aménagement du parking de la maison de santé

Il pourrait être envisagé une restructuration du parking avec une bordure végétalisée.

Un devis de M. MAIRE a été transmis à hauteur de 3.500 € HT.

Il restera à la charge de la commune la somme de 1.600 €.

XIII/ Vente d'un taillis à la commune

A été proposée à la commune la vente d'un terrain en nature de bois pour l'euro symbolique.

Les frais de notaire ont été évalués à environ 200 € ;

La proposition va être transmise à Me ADET.

QUESTIONS DIVERSES

CAUE

Un architecte est venu le 22 mars dernier faire un « inventaire » sur les travaux éventuels et réhabiliter certains bâtiments communaux.

Suite à la visite du presbytère les éventuels projets suivants sont proposés :

- Salle pour tous
- Logements locatifs avec une parcelle de terrain pour chaque logement
- Salle pour tous et logements locatifs

Suite à la visite de la maison pour tous :

- Rénovation de l'ancienne salle
- Construction au niveau du city stade en bas du village

Il est précisé qu'à ce jour rien n'est encore définitif, c'est en cours d'étude.

Le métré des locaux visités doit être transmis à l'architecte pour étude.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commune de Magnières et une des communes candidates.

Le projet de toit solaire et projet éolien sont envisageables.

Lors du prochain conseil, l'entreprise JP2E, sera envoyée par la communauté de communes, présentera son projet.

INTERVENTION ENTREPRISE

Entreprise MAIRE est intervenue sur le site du Pré Fleury en urgence pour la fosse septique à hauteur de 1.700 €

FONTAINE

La fontaine a été remise en eau jeudi 1^{er} avril dernier

L'entreprise DUFALA est intervenue pour réduire la consommation d'eau et proposer du matériel « anti-gaspillage »

CLOCHES de l'église

M. GRADOUX va intervenir prochainement pour la réparation du moteur « de fonctionnement des cloches »

TERRAIN entre le 27 et le 31 Grand Rue

Une demande a été faite au Conseil concernant ce terrain où stagne un tas de gravats, non esthétique.

Messe

M. le Maire a rencontré dernièrement, l'Abbé Jean de Dieu qui a informé que « la reprise » de messe, une à deux fois par mois à Magnières, sera possible dès la levée des mesures sanitaires actuelles.